

**2025/2026**

# CAVALIERS :

Nom : Prénom : Adresse: Ville : Code postal : Téléphone portable : Email :

Date de naissance : Age : **jour heure de cours** Niveau

Nom : Prénom : Adresse: Ville : Code postal : Téléphone portable : Email :

Date de naissance : Age :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Règlement : Annuel Trimestriel** |  | |
| **Type de forfait : mini poon’s forfait 1h forfait 2h** | **Demi pension** |  |
| **Moyen de Paiement :**  **Coordonnée de facturation :** | | |

# Autorisation parentale :

**jour heure de cours** Niveau

Je soussigné: , agissant en qualité de : autorise mon enfant à pratiquer l’équitation au centre équestre de Bretteville sur Odon du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

# Autorisation de soins :

Je soussigné: , agissant en qualité de : autorise le centre équestre de Bretteville sur Odon à faire pratiquer tous les soins nécessaires par l’hôpital le plus proche. Personne à contacter : Tel Antécédents médicaux (problèmes de santé devant être connus par l’établissement) :

Je déclare, M, Mme (\*) avoir pris connaissance des conditions générales de vente (au dos du présent document), du règlement intérieur (disponible sur simple demande ou sur le site internet), des conditions d'assurance de la licence et des possibilités qui lui sont données de souscrire des garanties complémentaires et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 84, puis celle du 13 juillet 1992. J'autorise à titre gratuit, le centre équestre de Bretteville sur Odon, représenté par Claire Leverrier, dûment habilité agissant au nom et pour le compte du CEBO à photographier/filmer mon enfant et à exploiter son image sur tout type de support lors du reportage/tournage réalisé. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe du CEBO pour ses besoins de promotion ou d'information du public sur ses activités. En souscrivant une licence, j’ai pris connaissance et j’accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l’adresse [www.ffe.com/rgpd.](http://www.ffe.com/rgpd)

(\*) Représentant légal pour les mineurs.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pré-inscription :** |  | |
| Afin de réserver un forfait d’équitation à jour et heure fixe, je procède à une pré-inscription en laissant un acompte de 85€ pour le forfait 1 heure, 165€ pour un forfait compet’, 145€ pour un forfait compet’ shet/B, 68e pour un forfait mini poon’s, 250€ pour une dp | O oui | O non |
|  | | |

Fait à Bretteville sur Odon, le

« Lu et approuvé »

Signature :



**Conditions générales de vente**

**Inscriptions :** L’inscription est **individuelle et nominative**.

**Les inscriptions aux cours, animations, stages et aux compétitions sont fermes, ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées**. Le règlement se fait en une seule fois à l'inscription; la réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

**Licence /Assurance individuelle accident :** Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire sauf en stage ou animation. Le club est assuré pour les cavaliers de passage.

Lors de son inscription à l’année ou au trimestre, le cavalier atteste avoir requis un avis médical pour "la pratique de l'équitation" et devra fournir un certificat au club (la non présentation de ce certificat n’engage que le cavalier) ; présenter ou prendre une licence fédérale qui donne la possibilité d'une assurance dans tous les centres affiliés de France, de passer des examens fédéraux, de participer à une dynamique sportive

La licence n’est pas remboursable**,** les conditions d’assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur [www.ffe.com.](http://www.ffe.com/)

**Protection des données personnelles :** L’établissement équestre dispose d’un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l’établissement et notamment l’organisation des leçons d’équitation, la vie quotidienne du club, l’inscription aux stages, animations, cours, compétitions sportives… Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d’encadrement au sein du club ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès du club un droit d’accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l’envoi d’un simple courriel à l’adresse du club : [cebo2@hotmail.fr](mailto:cebo2@hotmail.fr)

**Forfaits : Les forfaits sont nominatifs, non échangeables et non remboursables**. L’inscription est souscrite pour une durée d’une année ou d'un trimestre. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les cours ont une durée d’une heure. Les cours ont lieu les jours fériés.

**Récupérations :** Vous êtes malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire : Les cours non pris sont perdus et non récupérables excepté 1 fois par trimestre ; dans ce cas le CEBO propose un rattrapage aux conditions suivantes : 1) Avoir prévenu la structure *(mail à* [*cebo2@hotmail.fr*](mailto:cebo2@hotmail.fr%20) *au moins 48h à l'avance) –* 2) Sur le trimestre en cours – 3) Sous réserve de place disponible dans un cours prévu au planning . Un cours de rattrapage manqué n'est pas rattrapable.

**Stages vacances scolaires :** Les forfaits semaine sont du lundi au vendredi de la même semaine.

**Prise en charge des cavaliers :** Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l’établissement équestre pendant leur heure de reprise et durant le temps de préparation et dé-préparation de l’équidé (environ 30min avant et après séance)**.**

**Compétitions extérieures au club :** Les engagements seront à régler dans le mois incluant le concours en question. Le tarif est un forfait calculé pour des concours aux 25 kms alentours.

**Demi-pension :** Il n’y a pas d’engagement sur la durée. Le cavalier n’est autorisé à sauter qu’avec un moniteur et en cours. Le cavalier ne part jamais seul en balade.

**Règlement intérieur :** Les cavaliers et/ou responsables légaux s’engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui-ci est affiché au club, sur le site internet et disponible sur simple demande.